
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.16PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 290'000.- pour la deuxième
étape des travaux au Camping d'Yverdon**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 juillet 2016.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Emilienne WAGNIERE, Jean-François CAND, Robin DELISLE, Jean-Claude DYENS, Jean-Louis KLAUS, Laurent ROQUIER et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Gloria CAPT, Monsieur Jean-Jacques JOBIN, chef de service adjoint et Monsieur Alexandre GREMAUD. Nous les remercions pour leur participation.

Historique et première étape :

Ce camping, en totale décrépitude aurait dû être racheté par le TCS. Les négociations n'ont pas abouti et c'est à ce moment-là que les gérants ont sollicité la Municipalité d'Yverdon-les-Bains pour le reprendre. Un partenariat public-privé a été initié. Cette collaboration a redonné une nouvelle dynamique et ce réaménagement s'inscrit dans un projet plus global, à savoir le réaménagement du bord du lac. De gros travaux ont été effectués et le camping rénové fut inauguré en automne 2015. Voir préavis du 16.08.2013 PR13.25 PR.

Deuxième étape :

1. La réfection du chemin d'accès

Ce chemin a été très abîmé, par le passage de véhicules lourds, lors de la première étape des travaux. Il est complètement défoncé et dans un état pitoyable. Il s'agira de l'élargir pour permettre le passage des caravanes et autres mobile-homes. Les travaux consisteront à remettre à neuf le revêtement bitumineux et à effectuer des terrassements réduits, afin de limiter les frais d'évacuation de la terre polluée.

2. L'extension de la placette centrale pour intégrer le couvert

Cette petite place de plain-pied est un lieu stratégique de rencontre et de convivialité pour les campeurs. Cette extension permettra une cohérence entre le couvert, les sanitaires, l'espace grillade et la piste de pétanque.

3.L'amélioration de l'intégration de la déchetterie

Cette déchetterie, comme porte d'entrée du camping, n'est pas attrayante pour le touriste. Son déplacement n'étant pas possible, les services communaux ont planché pour améliorer cet état de fait. Il s'agissait d'inverser la dynamique de la gestion des déchets, en changeant l'accès, qui se fera par l'Avenue des Iris. Pour que les véhicules de déblayage puissent s'arrêter dans de bonnes conditions, il s'agira de créer une piste d'accès en tout-venant, séparée du camping par une butte arborisée. Une palissade métallique sera posée du côté buvette.

L'aspect visuel de cette palissade n'est pas encore arrêté. Il s'agira d'en discuter avec l'architecte paysagiste.

Comme lors de la première étape, il s'agira d'arboriser ces lieux. La technique utilisée consistera à planter des arbustes indigènes sur des buttes. Il faut à tout prix ne pas creuser, afin d'éviter les surcoûts d'évacuation de terre polluée. Il est intéressant de savoir que l'évacuation d'un mètre cube de terre propre coûte CHF 50.- contre CHF 280.- pour la terre polluée, qui doit être acheminée en décharge contrôlée.

Ce camping a très bonne réputation. Il est confortable, sans être luxueux et depuis la reprise de cette structure par les gérants, il appartient à tout le monde. L'époque des habitués qui avaient fait de ce lieu leur résidence principale, s'octroyant certains droits, semble révolue. L'éclairage très créatif et confortable fonctionne à satisfaction de tous.

La commission émet également les interrogations suivantes :

1. Ne serait-ce pas possible d'accélérer le processus ?

La municipalité répond qu' « il faut tenir compte des 21 jours de délai de recours et qu'URBAT va tout mettre en œuvre pour que les travaux soient effectués dans les meilleurs délais et conditions.

2. La placette sera en tout-venant. Pourquoi ne pas y mettre un tapis comme sur les places de jeux ?

La réponse est : « ce serait beaucoup trop cher »

3. Est-ce que les poteaux, qui traversent le camping vont être maintenus ?

La réponse est : « il serait impossible d'enterrer les fils tendus entre ces poteaux, car ces travaux impliqueraient à nouveau l'évacuation de la terre polluée.

4. Le montant des honoraires de l'architecte paysagiste de CHF 27'000.- est-il raisonnable ?

La réponse est : « qu'il correspond à environ 10% du coût des travaux (soit la somme des CFC 4, 272.2 et 60 équivalant à CHF 246'000.-) et comprend l'étude du projet (phase SIA 3) et l'appel d'offres (phase SIA 4)»

Il faut toutefois relever que la phase SIA 5, à savoir la direction des travaux, n'est pas comprise dans le devis total, puisque cette prestation sera gérée, à l'interne, par URBAT.

Si on part du principe que les CHF 27'000.- pour l'étude et l'appel d'offres correspondent au 60% d'un mandat total d'architecte-paysagiste, cela signifie qu'il reste 40% gérés et donc à charge d'URBAT, à savoir env. CHF 18'000.- On peut en déduire que le mandat total de l'architecte-paysagiste (étude du projet, appel d'offres et direction des travaux) s'élève à env. CHF 45'000.-, soit env. 18% du coût des travaux.

Conclusions :

La commission émet le vœu que les travaux commencent le plus rapidement possible et que la priorité soit donnée à la réfection du chemin. Les membres s'inquiètent que le planning prévoit cette réfection entre janvier et février 2017, mois peu propices à ce genre de travaux.

Sous réserve du vœu qui précède, la commission approuve le préavis tel que présenté devant ce Conseil.

Elle propose au Conseil communal :

- à l'unanimité d'approuver l'art. 1
- à l'unanimité d'approuver l'art. 2
- à l'unanimité d'approuver l'art. 3

Yverdon-les-Bains, le 20 juillet 2016

Pour la commission, la rapportrice désignée :

Claude-Anne Jaquier

